

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3013

12 décembre 2012

### SOMMAIRE

Alelec .....	144611	MCM Import-Export Sàrl .....	144612
Andava Holding S.A. - SPF .....	144611	Morgan Stanley Hercules S.à r.l. ....	144604
Arche Family Office .....	144578	Morgan Stanley Lyra S.à r.l. ....	144604
Arelux FR 3 S.à r.l. ....	144595	Muet Finance S.à r.l. ....	144597
Athanor Equities SICAR-SCA .....	144611	Muet Holding S.à r.l. ....	144597
BNP Paribas Flexi I .....	144605	Oko Investments .....	144605
CA.P.EQ. Partners II S.à r.l. ....	144611	O Modelo S.à r.l. ....	144604
CA.P.EQ. Partners II S.à r.l. ....	144611	Proanox Systems S.à r.l. ....	144606
Carum Holding S.A. ....	144614	Rambutau Holding S.A.- SPF .....	144612
Columbia Lux Capital SPF .....	144605	Richmond West S.à r.l. ....	144593
First Data International Luxembourg III S.à r.l. ....	144612	Santémédia Group Holding S.à r.l. ....	144613
Goodrich TMM Luxembourg B.V. ....	144598	Seneca Lux 2 S.à r.l. ....	144613
HK Editions Luxembourg S.A. ....	144604	Signum Holdings 1 S.à r.l. ....	144614
HoG .....	144598	Simrace S.à r.l. ....	144597
Immobilière C.M.R. S.A. ....	144578	Smiley's .....	144594
Isobel Holding S.à r.l. ....	144593	Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC .....	144614
Lagoon Finance S. à r.l. ....	144596	Tiffany Business Centre S.A. ....	144606
Lagoon Holding S. à r.l. ....	144596	Trans Editions SA .....	144604
LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl .....	144612	Trikaya Asset Management S.A. ....	144624
Lucy V Finance S.à r.l. ....	144594	Wahaca International Holdings S.à r.l. ..	144593

**Immobilière C.M.R. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 102.397.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2010*

Les actionnaires de la société IMMOBILIERE C.M.R. S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Claude Baer, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges.
- Monsieur Marco Diederich, gérant de société, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 9, rue des Forges.
- Monsieur Claude Weber, directeur de société, demeurant à L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière

sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Claude Baer, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

De même, l'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

- Grant Thornton Lux Audit S.A. (anc.LUX-AUDIT Révision S.à.r.l.), ayant son siège à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch est arrivé à échéance, décide de ne pas renouveler leur mandat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer au poste de commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Berchem, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2012138718/29.

(120182936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

**Arche Family Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.736.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the eighth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

"Arche Associates", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Shareholder), here represented Mrs Emilie BOVRISSE, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 08 November 2012.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**1. Form, Name and Number of shareholders.**

**1.1 Form and name**

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name "Arche Family Office" (the Company).

**1.2 Number of shareholders.**

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of incorporation of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

## **2. Registered office.**

### **2.1 Place and transfer of the registered office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

### **2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies**

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

## **3. Duration.**

### **3.1 Unlimited duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

### **3.2 Dissolution.**

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to amendments of the Articles.

**4. Purpose.** The purpose of the Company is to provide, on a professional basis, advice or services of a financial nature to natural persons, families or entities belonging to natural persons or families or of which they are founders or beneficiaries.

The Company may also act as an insurance broker under the act of 6 December 1991 on the insurance sector, as amended, and may provide any related services through duly authorised individuals.

The Company may carry out any activity or enter into any transaction, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose, within the limit of the applicable legislation on family offices and insurance brokerage.

## **5. Share capital.**

### **5.1 Outstanding share capital**

The share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares having a nominal value of one hundred Euro (100.-) each.

### **5.2 Share capital increase and share capital reduction**

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner provided for in Article 10 with respect to amendments of the Articles.

### **5.3 Pre-emptive rights**

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance of instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) in consideration for a payment in cash, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

## **6. Shares.**

### **6.1 Form of the shares**

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

### **6.2 Share register and share certificates**

A share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection, during normal business hours, by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry (inscription) in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director (as defined below).

### **6.3 Ownership and co-ownership of shares**

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

### **6.4 Share redemptions**

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

**7. Transfer of shares.** A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**8. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

**9. Annual General Meeting of the shareholders – Other General Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday in April of each year at 1.00pm. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

##### **10.1 Right and obligation to convene a General Meeting**

The Board, as well as the statutory auditors, if any, or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least five (5) days before the relevant General Meeting.

##### **10.2 Procedure to convene a General Meeting**

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

The convening notices shall be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

##### **10.3 Voting rights attached to the shares**

Each share entitles its holder to one vote.

##### **10.4 Quorum, Majority requirements and Reconvened General Meeting for lack of quorum**

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders (if any).

#### 10.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

#### 10.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

#### 10.7 Participation in a General Meeting by conference call, Video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### 10.8 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or by any two other directors.

### **11. Management.**

#### 11.1 Minimum number of directors and term of directorship

There must be at least three directors in the Company. However, where the Company has been formed by a Sole Shareholder or where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the number of directors may be limited to one director (the Sole Director) until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

Where the Company is managed by a Board, each director shall be assigned either an A or a B signature power.

#### 11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as a member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

#### 11.3 Appointment, removal and co-optation

The Sole Director or the members of the Board shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

### **12. Meetings of the Board.**

#### 12.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board and all General Meetings. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

#### 12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or email may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

#### 12.3 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

#### 12.4 Participation by conference call, Video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

#### 12.5 Proceedings

##### (a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

##### (b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

##### (c) Vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, does not have a casting vote.

##### (d) Conflict of interest

In the case of a conflict of interest as described in Article 17, where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least one-half of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

#### 12.6 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

#### 12.7 Sole Director

Articles 12-1 to 12-6 do not apply where the Company is managed by a Sole Director.

### **13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.**

#### 13.1 Form of the resolutions of the Sole Director

The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

#### 13.2 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting.

#### 13.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the Sole Director

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the Sole Director, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director, as the case may be.

**14. Powers of the Board and the Sole Director.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.



As long as the Company has only a Sole Director, the Sole Director has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Director.

## **15. Delegation of powers.**

### 15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

### 15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

### 15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

## **16. Binding signatures.**

### 16.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a category A director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director.

### 16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

### 16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

## **17. Conflict of interests.**

### 17.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the case that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

### 17.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a Sole Director, in the case that the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the Sole Director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the Sole Director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

### 17.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 17.1 and 17.2 do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

### 17.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 17.

## **18. Statutory auditor(s) (commissaire aux comptes) – Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).**

### 18.1 Statutory auditor (commissaire aux comptes)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

## 18.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

**19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of each year.

## 20. Annual accounts.

### 20.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

### 20.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest one (1) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

### 20.3 Availability of documents at the registered office

At the latest fifteen (15) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

## 21. Allocation of results.

### 21.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below ten per cent. (10%) of the share capital of the Company.

### 21.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 21.1.

### 21.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

### 21.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in Euro or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

## 22. Dissolution and Liquidation.

### 22.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31<sup>st</sup> December 2012.

The first annual General Meeting will be held on the third Wednesday of April 2013 at 1.00pm.



*Subscription - Payment*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to ten thousand (10,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash, so that the sum of one million Euro (EUR 1,000,000.-) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement – Costs*

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately two thousand three hundred euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3);
2. the following persons are appointed as category A directors:
  - Frédéric Otto, banker, born on 2 January 1959 in Paris, France, whose professional address is at 37A , avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
  - Rudy Paulet, banker, born on 6 January 1966 in Arlon, Belgium, whose professional address is at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and
  - Didier Ben Sadoun, banker, born on 30 July 1970 in Marseille, France, whose professional address is at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
3. that the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé) of the Company will be appointed by the board of directors;
4. that the term of office of the members of the Board and of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé) will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2012; and
5. that the address of the registered office of the Company is at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder (s) of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder(s) of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder(s) of the Sole Shareholder, which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence], the said proxyholder(s) of the Sole Shareholder signed the present deed together with Us the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

“Arche Associates”, une société de droit luxembourgeois, avec siège social 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (l'Associé Unique), ici représentée par Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 08 novembre 2012;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**1. Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.**

1.1 Forme et Dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de “Arche Family Office” (la Société).

#### 1.2 Nombre d'actionnaire

La Société peut avoir un actionnaire (l'Associé Unique) ou plusieurs. La Société ne pourra être dissoute par la mort, suspension des droits civiques, insolvabilité, liquidation ou banqueroute de l'Associé Unique.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises est une référence aux décisions prises par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique.

### 2. Siège Social.

#### 2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration). Le siège social peut aussi être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision des actionnaires constitués en assemblée générale (l'Assemblée Générale).

#### 2.2 Succursales, Bureaux, Centres administratifs et Agences

Le Conseil d'administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### 3. Durée de la Société.

#### 3.1 Durée indéterminée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

#### 3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

**4. Object Social.** L'objet social de la Société est de fournir, de façon habituelle, des conseils ou services de nature patrimoniale, à des personnes physiques, à des familles ou des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires.

La Société peut également agir comme société de courtage en assurance sous la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et peut fournir des services afférents à travers des personnes physiques dûment autorisées.

La Société peut, dans les limites de la législation applicable aux family offices et à l'activité de courtage en assurance, réaliser toute activité ou transaction que la Société considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet social.

### 5. Capital Social.

#### 5.1 Capital social souscrit

Le capital social souscrit est fixé à la somme d'un million d'Euros (EUR 1,000,000.-), représenté par dix mille (10,000) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

#### 5.2 Augmentation du capital social ou réduction du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-avant.

#### 5.3 Droit de préemption

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au prorata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

### 6. Actions.

#### 6.1 Forme des actions

Les actions sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

#### 6.2 Registre des actionnaires et certificat constatant les inscriptions dans le registre

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire pendant les heures normales de fonctionnement. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune de ces actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires, et s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'Administrateur Général Unique (tel que défini ci-dessous).

### 6.3 Propriété et copropriété d'actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

### 6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**7. Transfert des Actions.** Le transfert d'actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet et, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

**9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires – Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège, tel qu'indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 13:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

### 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

#### 10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes, ou si des circonstances exceptionnelles l'imposent par deux administrateurs agissant conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée et doit être réceptionnée par la Société cinq (5) jours au moins précédant la tenue de l'Assemblée Générale en question

#### 10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale décidé par le Conseil d'administration ou par les commissaires, le cas échéant, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable. De plus, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et décident unanimement de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable par le Conseil d'administration ou les commissaires aux comptes, le cas échéant.

#### 10.3 Droit de vote attaché aux actions

Chaque action donne droit à une voix.

#### 10.4 Quorum, Règle de majorité et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence étant requis.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum Présent) et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes

prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours précédant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Pour calculer la majorité lors du vote d'une résolution en Assemblée Générale, les votes relatif aux actions pour lesquels un actionnaire s'abstient de voter soit par vote blanc ou vote nul ou ne participe pas au vote ne seront pas pris en compte.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires, si des obligataires existent.

#### 10.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non. La copie des procurations écrites qui sont transmises par fac-simile ou par courriel peuvent être acceptés comme preuve de cette procuration écrite à une Assemblée Générale.

#### 10.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire en question, (ii) les actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation avec les projets de résolutions relatifs à l'ordre du jour et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être reçus par la Société quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

10.7 Participation à une Assemblée Générale par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à cette réunion.

#### 10.8 Procès- verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'administration ou deux administrateurs conjointement.

### 11. Administration de la société.

#### 11.1 Nombre minimum d'administrateurs et durée de leurs mandats

Il doit y avoir au minimum trois administrateurs au sein de la Société. Cependant, si la société a été formée par un Actionnaire Unique ou il est établi lors d'une Assemblée Générale que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, le nombre d'administrateurs généraux peut être réduit à un (l'Administrateur Général Unique) et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale suivante établissant l'existence de plus d'un actionnaire.

L'Administrateur Général Unique et les administrateurs sont élus pour une période maximum de six (6) ans et ils sont rééligibles.

Si la Société est dirigée par un Conseil d'administration, chaque administrateur se verra attribué, soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

#### 11.2 Représentant permanent

Lorsque une personne morale est nommée administrateur général (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Général Unique ou en tant qu'administrateur en accord avec l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### 11.3 Nomination, Révocation et Cooptation

L'Administrateur Général Unique ou les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'Administrateur Général Unique ou les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, une personne pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale qui procédera au remplacement.

### 12. Réunion du Conseil d'administration.

#### 12.1 Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration doit nommer un président (le Président du Conseil d'administration) parmi ses administrateurs et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration préside toutes les réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres administrateurs nomment un président pro tempore qui préside la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion en question.

#### 12.2 Procédure pour convoquer une réunion du Conseil d'administration

Les réunions du Conseil d'administration sont convoquées par le Président du Conseil d'administration ou deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Par ailleurs, si tous les administrateurs sont présents ou représentés durant la réunion et ils s'entendent unanimement de fixer l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut se tenir sans convocation préalable tel qu'indiqué ci-dessus.

Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur présent ou représenté donné par écrit. Copie du consentement écrit transmis par fac-simile ou par courriel peut être acceptée comme preuve de ce consentement par écrit à la réunion du Conseil d'administration. Une convocation séparée écrite n'est pas requise pour les réunions du Conseil d'administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par résolution du Conseil d'administration.

#### 12.3 Participation par mandat

Tout administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Copies des mandats écrits qui sont transmis par fac-simile ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve de ce mandat écrit à une réunion du Conseil d'administration.

#### 12.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil d'administration est retransmise en direct, et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à cette réunion. Une réunion du Conseil d'administration tenue par ces moyens de communication doit être considérée comme étant tenue à Luxembourg.

#### 12.5 Procédure

##### (a) Quorum et majorité

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Si un administrateur s'abstient de voter ou ne participe pas à un vote, cette abstention ou non-participation ne sera pas prise en compte dans le calcul de la majorité.

##### (b) Participation par mandat

Tout administrateur peut représenter à une réunion du Conseil d'administration plus d'un autre administrateur par mandat, sous les conditions cependant qu'au moins deux administrateurs soit présents à la réunion.

##### (c) Vote du Président du Conseil d'administration

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président du Conseil d'administration n'est pas prépondérante.

##### (d) Conflit d'intérêt

Dans le cas d'un conflit d'intérêt tel que définis dans l'Article 17, ou au moins un administrateur est en conflit d'intérêt concernant un sujet particulier, (a) le Conseil d'administration peut délibérer et prendre une décision sur l'affaire si au moins la moitié de ses administrateurs qui ne sont pas en conflit sont présents ou représentés et (b) les décisions sont prises par la majorité des administrateurs présents ou représentés qui n'ont pas de conflit.

#### 12.6 Résolutions circulaires

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

#### 12.7 Administrateur General Unique

Les Articles 12-1 à 12-6 ne s'appliquent pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Général Unique.

### **13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'administration et des résolutions de l'Administrateur Général Unique.**

#### 13.1 Résolutions de l'Administrateur Général Unique

Les résolutions prises par l'Administrateur Général Unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou résolutions circulaires. Les procès-verbaux ou résolutions circulaires faites par l'Administrateur Générale Unique seront signés par lui.

#### 13.2 Signature des Résolutions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

#### 13.3 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux ou résolutions de l'actionnaire unique

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés soit par le Président du Conseil d'administration, soit par deux administrateurs ou par l'Administrateur Général Unique, le cas échéant.

**14. Pouvoirs du Conseil d'administration et de l'Administrateur Général Unique.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Société Commerciale ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'administration.

Au cas où la Société est administrée par un Administrateur Général Unique, ce dernier aura les mêmes pouvoirs que ceux conférés au Conseil d'administration.

Ainsi, toute référence dans ces Statuts aux décisions prises ou au pouvoir du Conseil d'administration sera applicable à l'Administrateur Générale Unique.

### **15. Délégation de pouvoirs.**

#### 15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'administration peut nommer un délégué (ou plusieurs délégués) à la gestion journalière, actionnaire ou non, administrateur ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

#### 15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée administrateur du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité d'administrateur d'une telle entité.

#### 15.3 Délégation pour l'exécution de missions spécifiques

Le Conseil d'administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### **16. Signatures Autorisées.**

#### 16.1 Pouvoir de Signature des administrateurs

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, dont un doit être obligatoirement administrateur de catégorie A, ou (ii) la signature de l'Administrateur Général Unique, le cas échéant.

#### 16.2 Pouvoir de Signature dans le cadre de la gestion journalière

Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

#### 16.3 Pouvoir de signature délégué

La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce dans les limites de ce pouvoir.

### **17. Conflit d'intérêts.**

#### 17.1 Procédure concernant les conflits d'intérêts

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société soumise à l'accord du Conseil d'administration, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et contraire et ce conflit sera mentionné dans le procès-verbal des résolutions. La personne en question ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire. Un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

#### 17.2 Conflit d'intérêt de l'Administrateur Général Unique

Tant que la Société n'a qu'un Administrateur Général Unique, au cas où l'Administrateur Général Unique aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire entre la Société et cet Administrateur Général Unique, ce conflit d'intérêt devra faire l'objet d'un rapport dans le procès-verbal ou les résolutions de l'Administrateur Général Unique, le cas échéant, dans l'enregistrement de ladite transaction.

#### 17.3 Exceptions concernant les conflit d'intérêt



Les Articles 17.1 and 17.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'administration ou de l'Administrateur Général Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

#### 17.4 Absence de conflit d'intérêt

Tout administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société aura contracté ou se serait engagé dans une transaction, ne pourra, pour seul raison de cette affiliation, être tenu d'avoir un intérêt personnel et contraire avec la Société pour les besoins de l'Article 17.

### 18. Commissaire Aux Comptes – Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.

#### 18.1 Commissaire Aux Comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

#### 18.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaires aux comptes ne sera nommés si, au lieu de cette nomination, un ou plus réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé sont nommés en Assemblée Générale pour effectuer l'audit statutaire des comptes annuels en accord avec la loi applicable au Luxembourg. Les auditeurs indépendants seront nommés par l'Assemblée Générale en accord avec les termes d'un contrat de service étant conclus entre la Société et le réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.

**19. Exercice Social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 20. Comptes Annuels.

#### 20.1 Responsabilité du Conseil d'administration et de l'Administrateur Générale Unique

Le Conseil d'administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis Assemblée Générale annuelle pour approbation.

#### 20.2 Soumission des comptes annuels au commissaire aux comptes

Le Conseil d'administration, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport (le cas échéant) et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, qui rédige (rédigent) sur cette base son (leur) rapport de révision.

#### 20.3 Disponibilité des documents au siège social

Le bilan et le rapport du Conseil d'administration, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

### 21. Affectation Des Bénéfices.

#### 21.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

#### 21.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes, le cas échéant, dans les limites de l'article 21.1.

#### 21.3 Dividende Intérimaire

Le Conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires des bénéfices net annuels, dont des primes d'émission et des excédents de capital, sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciale.

L'Assemblée Générale peut décider de payer des dividendes intérimaires des bénéfices net annuels, dont des primes d'émission et des excédents de capital, sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciale.

#### 21.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'administration et peuvent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'administration dans les limites des décisions prises par l'Assemblée Générale, le cas échéant.

Les dividendes pourront être payés sous forme d'actifs de toute nature et la valorisation des ces actifs sera déterminée par le Conseil d'administration selon des méthodes de valorisation déterminées à sa discrétion.

## 22. Dissolution et Liquidation.

### 22.1 Principale concernant la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi du Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois d'avril 2013 à 13h00.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les dix mille (10,000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées et payées par l'Associé Unique à hauteur de cent pour cent (100%) de sorte que le montant d'un million d'Euros (EUR 1,000,000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration – Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (l'article 26-1, paragraphe (2) n'étant pas applicable car aucun apport autre qu'en numéraire n'a été fait lors de la constitution de la Société) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le Conseil d'administration est composé de trois (3) administrateurs;
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de catégorie A:
  - Frédéric Otto, banquier, né le 2 janvier 1959 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle à 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
  - Rudy Paulet, banquier, né le 6 janvier 1966 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et
  - Didier Ben Sadoun, banquier, né le 30 juillet 1970 à Marseille, France, ayant son adresse professionnelle à 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
3. le réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision d'entreprises agréée sera nommé par le Conseil d'administration;
4. les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision d'entreprises agréée expirent après l'Assemblée Générale de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012; et
5. l'adresse de la Société est fixée au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la mandataire de l'Actionnaire Unique et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour précité au début du présent acte.

Et après lecture faite à la mandataire de l'Actionnaire Unique, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ladite mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: E. BOVRISSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14848. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012150020/802.

(120198145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

**Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.460.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012*

L'associé unique de Richmond West S.à r.l. (Sa "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 23 octobre 2012:

\* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante «Gérant de catégorie A» avec effet au 23 octobre 2012 et ce pour une durée illimitée:

\* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012138853/17.

(120183297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

**Wahaca International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 245.182,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.366.

Les gérantes de la Société ont transféré son adresse professionnelle comme suit:

- Leslie Perlman: 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

- Moira Potgieter: 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 21.09.2012.

Référence de publication: 2012138966/12.

(120183252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

**Isobel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.165.

**EXTRAIT**

En date du 27 septembre 2012, Martine Knoch a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2012.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Jean-François Bossy

- Randall Rothschild

- Robert W. Simon

- Dennis J. McDonagh

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012139010/20.

(120182659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Lucy V Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.512.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 19 octobre 2012, que BRE/Europe 6-A Q S.à r.l. a transféré la totalité des 500 parts qu'elle détenait dans la Société à:

- Venus Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172.150.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Venus Finance S.à r.l. . . . . . 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Lucy V Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012139556/19.

(120184285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Smiley's, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.714.

L'an deux mille douze, le treize septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick WANDERSCHIED, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1959, demeurant à L-5890 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier;

2.- Madame Badra MESSOUSSI, née BOUOUCHMA, femme d'affaires, née à Sidi-Bel-Abbes (Algérie), le 22 avril 1965, demeurant à F-57360 Amnéville-les-Termes, 11, Boucle des Lys - Malancourt-la-Montagne (France).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Smiley's, avec siège social à L-5869 Alzingen, 18, rue Stein, R.C.S. Luxembourg numéro B 160714, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1522 du 9 juillet 2011.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-5869 Alzingen, 18, rue Stein, à L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg, commune de Roeser.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Roeser. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet:

- l'exploitation de cafés-brasseries discothèques et salles pour événements avec débits de boissons alcooliques et non-alcooliques;
- l'exploitation d'un Centre de Beauté & de Wellness comprenant toutes activités en ce qui concerne l'esthétique, visage et corps, amincissement, rajeunissement, la pose de faux ongles, la fish pédicure, médico-SPA, Sauna, Hammam etc.;
- la sous-location de salles libres dans l'immeuble à des détenteurs en possession d'une autorisation d'établissement (d'après l'accord avec le propriétaire de l'immeuble en location);
- la réalisation de toutes opérations concernant le commerce ainsi que l'exportation et l'importation de produits de toutes sortes et la direction d'une agence commerciale;
- l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre;
- l'acceptation de mandats sociaux dans d'autres sociétés établies au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus."

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012139808/69.

(120183819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

### **Arelux FR 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.334.

---

#### *Extrait des résolutions des associés de la société*

L'associé a pris la décision suivante:

L'acceptation de la démission avec effet au 15 octobre 2012 de Binh-Son Luong, avec adresse privée au 9, rue St. Ulric, I-2651, Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 5 mai 2009 de:

#### *Gérant A*

- Michelle Marie Carvill
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

#### *Gérant B*

- Gert Walter Dina Triest
- Arnaud Jean Talabardon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A  
*Domiciliaire de sociétés*

Référence de publication: 2012139970/23.

(120185329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

---

**Lagoon Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.484.

—  
EXTRAIT

En date du 27 septembre 2012, Martine Knoch a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2012.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Jean-François Bossy
- Randall Rothschild
- Robert W. Simon
- Dennis J. McDonagh

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012139012/20.

(120182658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**Lagoon Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.416.

—  
EXTRAIT

En date du 27 septembre 2012, Martine Knoch a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2012.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Jean-François Bossy
- Randall Rothschild
- Robert W. Simon
- Dennis J. McDonagh

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012139013/20.

(120182656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---



**Simrace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.600,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.  
R.C.S. Luxembourg B 160.918.

—  
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale des associés tenue le 22 octobre 2012*

Le mandat suivant a été supprimé suite à décision unanime des associés:

1. M. Stéphane Vanwildermeersch né le 12 Décembre 1969 à Croix (France), demeurant à F-57480 Sierck les Bains, 8 rue de la gare, gérant de la société.

Le mandat à durée illimitée suivant a été ajouté suite à décision unanime des associés:

2. M. Luc Delvert né le 8 Décembre 1971 à Bar Le Duc (France), demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 111 rue Général Franiatte, nouveau gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 Octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012141130/17.

(120185550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Muet Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 164.370.

—  
EXTRAIT

En date du 27 septembre 2012, Martine Knoch a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2012.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Jean-François Bossy
- Randall Rothschild
- Robert W. Simon
- Dennis J. McDonagh

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012139015/20.

(120182652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**Muet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 164.031.

—  
EXTRAIT

En date du 27 septembre 2012, Martine Knoch a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2012.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Jean-François Bossy
- Randall Rothschild
- Robert W. Simon
- Dennis J. McDonagh

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012139016/20.

(120182649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Goodrich TMM Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.050,00.**

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.441.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2012*

En date du 19 septembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Jeannot Jonas, en tant que gérant de la classe B, avec effet au 18 septembre 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B de la Société:

- Monsieur Richard Newboul, né le 23 décembre 1961 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 3 The Green, Startford Road, Solihull B90 4LA, Royaume-Uni, avec effet au 19 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 Juin 1967 à The Hague, Pays-Bas, résidant professionnellement à 46a avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 19 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Monsieur Johannes Laurens de Zwart

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Richard Newboul

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

GOODRICH (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED

Référence de publication: 2012140851/31.

(120186357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**HoG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.968.200,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.062.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AXA LBO FUND IV Supplementary FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a société anonyme à conseil d'administration governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris and registered under number 403 201 882 RCS Paris (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 October 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of HoG, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 9 October 2012, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.062 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the share capital of the Company by an amount of five million nine hundred fifty-five thousand seven hundred euro (EUR 5,955,700.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of five million nine hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 5,968,200.-).

2 To issue eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class B ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class C ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class D ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class E ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class F ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class G ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class H ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class I ordinary shares and six hundred and sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class J ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by AXA LBO FUND IV Supplementary FCPR, with a total share premium of fifty-three million seven hundred thirteen thousand eight hundred euro (EUR 53,713,800.-) and to accept full payment for these new shares by a contribution in cash and a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five million nine hundred fifty-five thousand seven hundred euro (EUR 5,955,700.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of five million nine hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 5,968,200.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class B ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class C ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class D ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class E ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class F ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class G ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class H ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class I ordinary shares and six hundred and sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class J ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The Shareholder declared to subscribe for eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class B ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class C ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class D ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class E ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class F ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class G ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class H ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class I ordinary shares and six hundred and sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class J ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of fifty-three million seven hundred thirteen thousand eight hundred euro (EUR 53,713,800.-) and to make payment in full for such new shares by (i) a contribution in cash (the "Contribution in Cash") and (ii) a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution in Kind").

The amount of fifty-nine million five hundred nineteen thousand five hundred euro (EUR 59,519,500.-) representing the amount of the Contribution in Cash was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind made to the Company representing an aggregate amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) which corresponds at least to the nominal value of the eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A ordinary shares, fifteen thousand four hundred sixteen (15,416) class B ordinary shares, fifteen thousand four hundred sixteen (15,416) class C ordinary shares, fifteen thousand four hundred sixteen (15,416) class D ordinary shares, fifteen thousand four hundred seventeen (15,417) class E ordinary shares, fifteen thousand four hundred seventeen (15,417) class F ordinary shares, fifteen thousand four hundred seventeen (15,417) class G ordinary shares, fifteen thousand four hundred seventeen (15,417) class H ordinary shares, fifteen thousand four hundred seventeen (15,417) class I ordinary shares and fifteen thousand four hundred seventeen (15,417) class J ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued by the Company."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class B ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class C ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class D ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class E ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-four (660,494) class F ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class G ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class H ordinary shares, six hundred sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class I ordinary shares and six hundred and sixty thousand four hundred ninety-five (660,495) class J ordinary shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five million nine hundred sixty-eight thousand two hundred euro (EUR 5,968,200.-) which is divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-four (661,744) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-four (661,744) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-four (661,744) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-four (661,744) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-four (661,744) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-five (661,745) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-five (661,745) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-five (661,745) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- six hundred sixty-one thousand seven hundred forty-five (661,745) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour d'octobre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AXA LBO FUND IV Supplementary FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris et immatriculée sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Mme Jennifer FERRAND, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 octobre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de HoG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 octobre 2012, pas encore publié et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.062 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille sept cents euros (EUR 5.955.700,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq millions neuf cent soixante-huit mille deux cents euros (EUR 5.968.200,-).

2 Émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie E, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie F, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie G, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie H, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie I et six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par AXA LBO FUND IV Supplementary FCPR, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois millions sept cent treize mille huit cents euros (EUR 53.713.800,-) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces et un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille sept cents euros (EUR 5.955.700,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq millions neuf cent soixante-huit mille deux cents euros (EUR 5.968.200,-).

### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie E, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie F, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie G, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie H, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie I et six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Paiement*

L'Associé a déclaré souscrire onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie E, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie F, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie G, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie H, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie I et six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois millions sept cent treize mille huit cents euros (EUR 53.713.800,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par (i) un apport en espèces (l'«Apport en Espèces») et (ii) un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport en Nature»).

Le montant de cinquante-neuf millions cinq cent dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 59.519.500,-) correspondant au montant de l'Apport en Espèces a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'Apport en Nature représente un montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en Nature a été apportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation, telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport en Nature représentant un montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires de catégorie A, quinze mille quatre cent seize (15.416) parts sociales ordinaires de catégorie B, quinze mille quatre cent seize (15.416) parts sociales ordinaires de catégorie C, quinze mille quatre cent seize (15.416) parts sociales ordinaires de catégorie D, quinze mille quatre cent dix-sept (15.417) parts sociales ordinaires de catégorie E, quinze mille quatre cent dix-sept (15.417) parts sociales ordinaires de catégorie F, quinze mille quatre cent dix-sept (15.417) parts sociales ordinaires de catégorie G, quinze mille quatre cent dix-sept (15.417) parts sociales ordinaires de catégorie H, quinze mille quatre cent dix-sept (15.417) parts sociales ordinaires de catégorie I et quinze mille quatre cent dix-sept (15.417) parts sociales ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre par la Société».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie E, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (660.494) parts sociales ordinaires de catégorie F, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie G, six cent soixante mille quatre cent



quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie H, six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie I et six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660.495) parts sociales ordinaires de catégorie J conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions neuf cent soixante-huit mille deux cents euros (EUR 5.968.200,-) qui est divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-quatre (661.744) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-quatre (661.744) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-quatre (661.744) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-quatre (661.744) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-quatre (661.744) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-cinq (661.745) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-cinq (661.745) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-cinq (661.745) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et

- six cent soixante et un mille sept cent quarante-cinq (661.745) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12707. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 novembre 2012.

Référence de publication: 2012142900/294.

(120188888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Trans Editions SA, Société Anonyme,  
(anc. HK Editions Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 24, Wämperweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 107.646.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 16.10.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen.

Référence de publication: 2012141173/12.

(120185596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.732.

Suite au transfert de parts sociales effectuées en date du 12 octobre 2012, Morgan Stanley Ursa S.à r.l., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 11.000 parts sociales à la société Morgan Stanley Kochi Limited, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands. Dès lors Morgan Stanley Kochi Limited devient l'associé unique et détient la totalité des 11.000 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

*Pour la Société*  
TMF Luxembourg S.A.  
*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012141712/17.

(120186975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

---

**Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Suite au transfert de parts sociales effectuées en date du 12 octobre 2012, Morgan Stanley Ursa S.à r.l., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, a transféré la totalité de ses 11.000 parts sociales de Classe A à la société Morgan Stanley Kochi Limited, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands. Dès lors Morgan Stanley Kochi Limited devient l'associé unique et détient la totalité des 11.000 parts sociales de Classe A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

*Pour la Société*  
TMF Luxembourg S.A.  
*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012141713/18.

(120186974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

---

**O Modelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du X septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 78.781.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 4 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité

limitée O MODELO SARL, avec siège social à L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du X septembre, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme  
Maître Karima HAMMOUCHE  
*Le liquidateur*  
2 avenue du X septembre  
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2012141752/17.

(120186881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

---

**Columbia Lux Capital SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.049.

—  
EXTRAIT

L'assemblée a décidé en date du 26 octobre 2012 d'accepter le renouvellement du mandat de la société à responsabilité limitée SEREN en tant qu'administrateur unique de la société anonyme COLUMBIA LUX CAPITAL SPF, jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2018, avec effet à partir du 30 juillet 2012.

Pour Extrait  
La société

Référence de publication: 2012142162/13.

(120187489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

---

**BNP Paribas Flexi I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.580.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 octobre 2012*

En date du 22 octobre 2012, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Anthony FINAN et William de VIJLDER et Marnix ARICKX.

Elle ne renouvelle pas le mandat d'administrateur de Monsieur Denis GALLET.

Elle nomme Monsieur Marck RAYNAUD comme nouvel administrateur, avec adresse professionnelle 14, rue Bergère, F-75009 Paris.

Elle nomme la Société Ernst & Young avec adresse professionnelle, 7, rue Gabriel Lippmann; L-5365 Munsbach, comme nouveau réviseur d'entreprises pour l'exercice 2012-2013.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2013.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour BNP PARIBAS FLEXI 1*

Référence de publication: 2012142786/20.

(120188806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Oko Investments, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.458.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir D. E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS, L.L.C., a transféré en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012, les 1,000 parts sociales qu'il détenait, au profit de la société:

- D. E. SHAW REFRACTION PORTFOLIOS, L.L.C., dont le siège social se situe 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, Division of Corporations of Delaware n° 5213282.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

OKO INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012143048/16.

(120188771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Tiffany Business Centre S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 108.701.

—

Il est par la présente porté à la connaissance de tout intéressé que Madame Elisabeth Druelle, demeurant à 98A rue Soldat Larivière, B - 1370 Jodoigne, a démissionné de son poste de administrateur unique de la Société avec effet au 26 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143167/13.

(120188526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Proanox Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 172.669.

—

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître Patrick SERRES, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) the company PROANOX SYSTEMS INC., having its registered office in 95030 CA Los Gatos (USA), 212, N. Santa Cruz Avenue,

here represented by Mr Jerry Breen, acting as the chief executing officer of the company, residing in Los Gatos (USA),

2) the company ELEMENTS & SENSES S. à r.l, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste, here represented by Mr Peter Runge, acting as the sole director (gérant), residing in Luxembourg.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form:

**Name, Purpose, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There is established by the appearing parties a company in the form of a limited liability company under the name of «PROANOX SYSTEMS S. à r.l.».

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Schengen, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the associates.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The principal object of the company is the creation, development and promotion of the brand "ProAnox" in Europe, as well as the management of the distribution authorizations if and where necessary.

Without any geographical limitation, the company can undertake marketing operations and sponsoring activities to promote the brand. The Company can finance research programs, which may benefit directly or indirectly the brand "ProAnox".

In addition, the Company can take participations, in Luxembourg as well as abroad, in other companies or participations.

The Company can in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or any other way all assets, stocks and other participations, bonds, loans, certificates of deposits and in general all financial assets and instruments issued by any public or private entity.

The Company can participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company can also acquire and manage a portfolio made of patents and other intellectual property rights of any kind and origin.

The Company can borrow by any means except through public offering. The Company can issue, only by private placement, stocks, bonds and other titles representatives of debts and/or claims.

The Company can lend funds, including those resulting from loans and/or the issuance of bonds, to its branches and subsidiaries as well as to any other company.

The Company can, in general, employ all techniques and instruments linked to its investments for efficient management, including techniques and instruments used to protect against exchange, interest rate and any other risks.

The Company can realize all lawful commercial, financial operations and techniques and in general all operations necessary and useful to achieve its object in order to facilitate the achievement of it.

**Art. 5.** The capital of the Company is twelve thousand five hundred EUR (12,500.-EUR) fully paid, represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty five EUR (125.-EUR) each, shared as follows:

1.- Elements & Senses s. à r.l., fifty shares . . . . .	50
2.- Proanox Systems Inc, fifty shares . . . . .	<u>50</u>
Total number of shares: One hundred shares . . . . .	100

All shares have been fully paid in cash and thus the amount of twelve thousands five hundred EUR (12,500.-EUR) is now available to the Company, as it has been justified towards the notary, who explicitly confirms this.

The ownership of the shares results from the present statutes without that any title is delivered (no bearer shares).

Each share provides, in proportion to the total number of shares issued, entitlement to the assets of the Company as well as its profits.

**Art. 6.** Among the associates, the shares are freely negotiable.

They cannot be sold or transferred in case of death to non-associates unless with the unanimous consent from all associates.

In case of transfer or sale refusal, the associate or the associates refusing the transfer or sale oblige themselves to take over the shares.

The net asset value of the balance sheet will be used as a basis for the determination of the value of the shares to be transferred or sold.

**Art. 7.** The death, incapacity, the ruin or bankruptcy of one of the associates does not terminate the Company.

**Art. 8.** The debtors, the entitled and heirs, including the minors and persons unable, can neither, under any circumstance, seize the goods or documents of the company, nor intervene in any way in the management of the Company. To enforce their rights, they will have to consider the inventory of the Company and the decisions taken by the general assembly.

### Management - General assembly

**Art. 9.** The Company is managed by one or more directors (gérants), associates or not, appointed and dismissed by the general assembly which fixes the time of their mandates and power.

**Art. 10.** Making commitments in the name of the Company shall not create any personal commitment from the director or directors; solely mandatory, they are only responsible for the execution of their mandate.

**Art. 11.** To engage the Company, the signature of one or more directors is necessary as approved by the general assembly.

**Art. 12.** Each associate can participate in the collective decisions irrespective the number of shares he/she/it owns. Each associate has a number of voices equal to the number of shares.

Each associate can be represented at the general assembly by any other person bearer of a special power of attorney.

**Art. 13.** The collective decisions of the general assembly are only valid if they are taken unanimously by all the associates.

### Fiscal year - Balance sheet

**Art. 14.** The fiscal year starts on January first and finishes the thirty first December of each year.

Each year, on the 31<sup>st</sup> December, the annual accounts are recorded and the management prepares the accounts in compliance with the legal applicable requirements.

5% of the net profit, if any, is affected to the constitution of a legal reserve, until the legal reserve reaches 10% of the capital.

The excess amount of the profit is at the free disposal of the associates.

### Winding up - Liquidation

**Art. 15.** When the Company is wound up, its liquidation will be done by one or more liquidators, associated or not, appointed by the general assembly, which fixes as well their remuneration.

### General terms

**Art. 16.** The law dated 10 August 1915 and its subsequent change will be fully applicable except where the present statutes may validly derogate there to. Should the present statutes offend against a mandatory law, these legal rules are applicable to the present statutes.

#### *Transitory disposition*

By derogation from article 14, the first fiscal year starts the day the Company is incorporated and ends on 31<sup>st</sup> December 2013.

#### *Estimation of costs*

The amount of fees, expenses, remunerations or charges of any kind linked to the constitution of the Company are to be paid by the latter. The estimated expenses amount to one thousand EUR (1,000.- EUR).

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Extraordinary General Assembly*

The above-named parties, acting in their above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The registered address of the company is located in 1, Wäistrooss, L-5445 Schengen.
- 2.- Is appointed as director (gérant) for an undefined period Mr Lucien Gottfried SPELLINI, manager, living in L-3861 Schiffflange, 94, rue de Noertzange.
- 3.- The director has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole signature.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Remich, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

After having read and provided interpretation to the persons appearing, each of the acting in their defined role, identified by the notary based on their names, first names, status and addresses, they have signed with the notary the present document.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1.- la société PROANOX SYSTEMS INC., établie et ayant son siège social à 95030 Los Gatos CA (USA), 212, N. Santa Cruz Avenue,

ici représentée par Monsieur Jerry Breen, agissant en sa qualité de «Chief executing officer» de la société, demeurant à Los Gatos (USA),

2.- la société ELEMENTS & SENSES S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste, ici représentée par Monsieur Peter Runge, agissant en sa qualité de gérant, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PROANOX SYSTEMS S. à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Schengen, Grand-Duché de Luxembourg.

Par décision des associés, des succursales ou bureaux de la société peuvent être établis à Luxembourg ou bien à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet principal la création, le développement et la promotion de la marque «ProAnox» en Europe et la gestion des autorisations publiques de mises sur les marchés.



Sans limitation géographique, la Société peut entreprendre des opérations marketings et de sponsoring pour promouvoir la marque. La Société peut financer des programmes de recherche, qui pourrait bénéficier directement ou indirectement à la marque «ProAnox».

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres représentatifs.

La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Elements & Senses s. à r.l., cinquante parts . . . . .	50
2.- Proanox Systems Inc, cinquante parts . . . . .	50
Total des parts: Cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession, le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise conformément à la décision prise par l'assemblée générale des associés.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées à l'unanimité des associés.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été valablement dérogé par les présents statuts. Si des dispositions des présents statuts devaient violer une loi impérative, les dispositions de cette loi s'appliqueront aux présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation à l'article 14, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille euros (1.000,- EUR).

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5445 Schengen, 1, Waistroos.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Lucien Gottfried SPELLINI, manager, demeurant à L-3861 Schifflange, 94, rue de Noertzange.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BREEN, P. RUNGE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 octobre 2012. Relation: REM/2012/1358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 novembre 2012.

P. SERRES.

Référence de publication: 2012149382/238.

(120196220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

**Athamor Equities SICAR-SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 128.367.

Le siège Social de Athamor Equities SICAR SCA se situe au 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.  
Luxembourg, le 14 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012150024/10.

(120196035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**Alelec, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2542 Luxembourg, 92, rue des Sources.  
R.C.S. Luxembourg B 152.056.

*Extrait décision collective des associés prise en date du 06 juillet 2012*

*Résolution unique*

Acceptation de la démission de Monsieur TRINDADE DA SILVA Paulo en tant que gérant technique et ce avec effet à ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012150040/12.

(120197774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**Andava Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 56.168.

EXTRAIT

Le siège social de la société a été transféré au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet au 14 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150046/10.

(120196315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**CA.P.EQ. Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 88.239.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150139/10.

(120197767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**CA.P.EQ. Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 88.239.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150140/10.

(120197768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 156.250,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012150238/15.

(120197771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

**LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 252.500.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.011.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 13 novembre 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Madame Virginie Vely, démissionnaire, avec effet au 13 novembre 2012:

- M. Hervé Marsot, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012150376/16.

(120197710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

**MCM Import-Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, 1, Z.I. du Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 63.791.

EXTRAIT

En date du 9 novembre 2012, l'associée unique de la société a décidé de transférer le siège social de la société de L-3432 Dudelange, 22 Rue Dr Orphée Bernard à L-3452 Dudelange, Z.I. du Wolser 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012150436/12.

(120197783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

**Rambutau Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.829.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 16 novembre 2012*

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Christophe BLONDEAU et Philippe RICHELLE, et de Madame Brigitte DENIS de leur poste d'administrateur ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société H.R.T. REVISION S.A.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne le 19/09/1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Joël MARECHAL, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

et comme nouveau commissaire:

- La société AUDITEX SARL ayant son siège social au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2018.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012150517/26.

(120197761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**Seneca Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.182.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 9 novembre 2012*

En date du 9 novembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer Monsieur Dominik HALSTENBERG de son mandat de gérant A avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Andreas VON PALESKE, né le 13 mai 1977 à Francfort- sur-le-Maine , Allemagne, ayant comme adresse professionnelle 21, Grosvenor Place, SW1X 7HF, Londres, Royaume-Uni en tant que Gérant A avec effet immédiat. Son mandat aura une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Janet Mary DUNLOP
- Andreas VON PALESKE

*Gérants B:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012150550/26.

(120197791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**Santémédia Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.079.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2012*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 14 novembre 2012;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

SANTÉMEDIA GROUP HOLDING S.à r.l.

En liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2012150562/21.

(120197776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**Signum Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.057.

«Mme Anja LAKOUDI», résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012150577/13.

(120197786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 99.269.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire en date du 5 novembre 2012 à 11h00 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que la conservation des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a été ordonnée.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012150602/14.

(120197789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---

**Carum Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 172.801.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FastPad S.à r.l., a Luxembourg law private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.496, here represented by Me. Nathalie Houllé, attorney-at-law, with professional address in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in the above mentioned capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which shall be formed:



**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the original subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued by a public limited liability company in the form of a 'société anonyme', under the name of Carum Holding S.A..

**Art. 2. Duration.** The company is established for an indefinite duration. The company may be dissolved at any time by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may also hold interests in partnerships.

The company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In general, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In case of war, imminent danger of war, revolution, terrorist acts or comparable extraordinary political, economical or social circumstances (hereinafter referred to as "an emergency situation") that would interfere with the normal activities or business of the company and/or the normal management of the company at its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland or to any other jurisdiction as may be decided in due course by the committee consisting of shareholder representatives.

As from the moment an emergency situation occurs, the transfer of the executive office and the registered office of the company will be effective and the articles of association of the company are amended, in order for the company to change its legal status into a company limited by shares recognised under Swiss law or recognised under any other law applicable in the jurisdiction where the executive office and the registered office of the company will have been transferred, as attached to said resolution.

A committee consisting of shareholder representatives, whoever they are, are authorised to and will have sole authorisation to note and declare that an emergency situation has occurred and that the executive office and the registered office of the company are transferred to Switzerland or to any other jurisdiction as may be decided in due course by the committee consisting of shareholder representatives, and the committee has authorisation to give special power to the board of directors, any civil law notary, lawyer or employee to act, jointly or severally, in order to sign and execute any deeds, formalities, notifications which may be required to formalise the transfer of the executive office and the registered office and the coming into force of the new articles of association in the case of an emergency situation.

**Art. 5. Capital, Shares and share certificates.** The capital is fixed at fifty five thousand Euros (EUR 55,000.00) represented by fifty five thousand 55,000 shares, each with a nominal value of EURO (EUR 1.00), divided into:

- (i) Five thousand (5,000) ordinary shares;
- (ii) Five thousand (5,000) redeemable class A shares;
- (iii) Five thousand (5,000) redeemable class B shares;
- (iv) Five thousand (5,000) redeemable class C shares;
- (v) Five thousand (5,000) redeemable class D shares;
- (vi) Five thousand (5,000) redeemable class E shares;
- (vii) Five thousand (5,000) redeemable class F shares;
- (viii) Five thousand (5,000) redeemable class G shares;
- (ix) Five thousand (5,000) redeemable class H shares;
- (x) Five thousand (5,000) redeemable class I shares; and
- (xi) Five thousand (5,000) redeemable class J shares;

(the redeemable class A to J shares being all together referred to as the "Redeemable Shares" and together with the ordinary shares, the "Shares"). The Shares of any class may be issued with or without share premium. The funds received as share premium or, as the case may be, capital (surplus) contributions in respect of Shares are allocated to a special premium reserve or, as the case may be, to a special capital contribution reserve, except for those allocated to the legal reserve (if any). Each of such special reserves (share premium and capital (surplus) contributions) may be repaid at any time to the shareholder(s) of the company (including, without limitation, upon a share redemption) in accordance with the terms and under the conditions as set by appropriate corporate resolutions. For the avoidance of doubt, the company shall treat any balance standing to the credit of both these special reserves (share premium and capital (surplus) contributions) as fungible and freely distributable in accordance with these articles of association and must not reserve it, in

whole or in part, to any holder of shares having paid the relevant share premium or made the relevant capital (surplus) contribution.

Each Share is entitled to one (1) vote. All Shares of each class are subject to the same rights and obligations unless otherwise provided in these articles of association.

Shares will be in registered form.

The company shall consider the person in whose name the shares are registered in the shareholder register as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the shareholder register, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering to the company the certificate representing the Shares to be transferred, duly endorsed to the transferee.

**Art. 6. Increase/Decrease of capital - Redemption of Redeemable Shares.** The capital of the company may be increased by a shareholder resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of association, as prescribed in Article 18 hereof.

The capital of the company may also be reduced by appropriate corporate resolution through the cancellation of the Shares including by the cancellation of one (1) or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Redeemable Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Redeemable Shares such cancellations and repurchases of Redeemable Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J). In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in the paragraph above), such class of shares gives right to the holder(s) thereof pro rata to its/their holding in such class to the Available Amount (as defined below and being the maximum amount) with the limitation however to the total cancellation amount (the "Total Cancellation Amount") as determined by the board of directors and approved by the general meeting of the company and each holder of the repurchased and cancelled class of Redeemable Shares shall receive from the company an amount equal to the cancellation value per Redeemable Share (the "Cancellation Value Per Share") for each Redeemable Share of the relevant class held by it and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Redeemable Shares in issue in the class of Redeemable Shares to be repurchased and cancelled. For the purposes of these articles of association,

"Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the company to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the articles of association, increased by any freely distributable share premium and/or capital (surplus) contributions as well as any other freely distributable reserves but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of Luxembourg or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts ((as defined below) without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$AA = (NP + P) - (L + LR)$  Whereby:

"AA" = Available Amount.

"NP" = net profits as at the Interim Account Date (including carried forward profits).

"P" = any freely distributable share premium and/or any capital (surplus) contributions as well as any other freely distributable reserves.

"L" = losses (including carried forward losses).

"LR" = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of laws of Luxembourg or of these articles of association.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than sixty (60) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

The company shall inform each holder of the class(es) of Redeemable Shares to be redeemed of its intention to redeem such class(es) of Redeemable Shares by prior written notice.

The payment of the Cancellation Value Per Share shall be made in cash and/or in kind by the board of directors in accordance with Luxembourg laws.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Where the company comprises a single shareholder, it shall exercise all powers reserved to the general meeting of the company.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as its proxy in writing, by letter, by fax or by email. Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice or other convening formality.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of the company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of May in each year at 9 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Management.** In case there are more than one (1) shareholder, the company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. The company shall also be managed by a board of directors composed of at least two (2) members if there is one (1) single shareholder.

The directors shall be elected by the shareholder(s) at the annual general meeting for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced, at any time, by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one (1) or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the general meetings.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all general meetings and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, by fax or by email of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by letter, by fax or by email another director as his proxy. The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the company may have any personal interest in any transaction of the company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the company.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman and by the secretary (if any) or by two (2) directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, to any member or members of the board who may

constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signature.** The company will be bound by the joint signatures of two (2) directors of the company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Supervision.** The operations of the company shall be supervised by an independent auditor who shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year.

**Art. 16. Approbation of profits.** From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company.

The general meeting of the company, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The holder(s) of Redeemable Shares in a given class shall not be entitled to any dividend until the holder(s) of the immediately subsequent class of Redeemable Shares have been redeemed in full, except for the class J shares.

The dividends declared may be paid in cash or in kind and in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the company on behalf of holders of Shares.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the company effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of the articles of association.** These articles of association may be amended, from time to time, by a general meeting of the company, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Special provision*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2012.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the company having thus been established, the above named founding shareholder declares to subscribe for the entire capital as follows:

- Five thousand (5,000) ordinary shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class A shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class B shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class C shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class D shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class E shares;
- Five thousand (5,000) ) redeemable class F shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class G shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class H shares;
- Five thousand (5,000) redeemable class I shares; and
- Five thousand (5,000) redeemable class J shares;

The shares have been paid up for one fourth of their nominal value corresponding to an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 13,750.00) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 13,750.00) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

#### Attestation

The notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Article 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

#### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole founding shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of director(s) is fixed at three (3) persons.
- 2) The following persons are appointed as directors for a period of one (1) year and their function will not be remunerated:
  - Marc Häfliger, directeur de sociétés, born in Wikon, Switzerland on January 17, 1959, residing in 1, Chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Switzerland;
  - John Seil, directeur de sociétés, born in Luxembourg on September 28, 1948, residing in 10, op der Haangel, L-5322 Contern, Luxembourg; and
  - Yves Wagner, directeur de sociétés, born in Luxembourg on November 16, 1958, professionally residing in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 3) The company's independent auditor shall be: Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365 Luxembourg. Its appointment shall be for a period expiring at the first annual general meeting of the Company and its function shall be remunerated according to standard practice.

- 4) The company shall have its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the french version

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FastPad S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.496, ici représentée par Me. Nathalie Houllé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparât, ès-qualités, qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare former et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il existe entre le souscripteur original et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société existante sous la forme d'une «société anonyme», et dont la dénomination est Carum Holding S.A..

**Art. 2. Durée.** La société est établie pour une période indéterminée. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu par l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes

espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés transparentes (Partnerships).

La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-ville par une décision du conseil d'administration.

Des succursales ou d'autres branches d'activités pourront être établies soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger sur base d'une résolution du conseil d'administration.

En cas de guerre, danger imminent de guerre, révolution, actes terroristes ou d'autres circonstances extraordinaires comparables de caractère politique, économique ou social (ci-après "une situation d'urgence") qui pourraient interférer avec les activités normales ou le déroulement des affaires de la société et/ou la gestion normale de la société depuis son siège social au Grand-Duché du Luxembourg ou avec les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège de direction et le siège social seront transférés en Suisse ou dans toute autre juridiction qu'un comité composé de représentants légaux d'actionnaires aura, en temps utiles, désigné.

Dès lors qu'une situation d'urgence se produit, le transfert du siège de direction et du siège social de la société sera effectif et les statuts de la société seront modifiés afin que la société change son statut légal en une société par actions reconnue par la loi Suisse ou reconnu par tout autre loi applicable dans la juridiction où le siège de direction et le siège social de la société auront été transféré, ces mêmes statuts étant annexés à la présente résolution.

Un comité composé de représentants légaux des actionnaires, quels qu'ils soient, est autorisé et aura seul pouvoir de constater et de déclarer qu'une situation d'urgence s'est produite et que le siège de direction et le siège social de la société sont à transférer en Suisse ou tout autre juridiction que le comité composé de représentants légaux des actionnaires aura en temps utile désigné, et le comité est autorisé à donner une procuration spéciale à chacun des membres du conseil d'administration, à un notaire en droit civil, un avocat ou à un employé afin d'agir, conjointement ou individuellement, pour signer et exécuter tous actes, formalités, notifications éventuellement nécessaires pour formaliser le transfert du siège de direction et du siège social ainsi que pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dans le cas d'une situation d'urgence.

**Art. 5. Capital, Actions et Certificats.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,00), représenté par cinquante-cinq mille 55.000 actions, ayant chacune pour valeur nominale un Euro (EUR 1.00), divisé en:

- cinq mille (5.000) actions ordinaires;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe A;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe B;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe C;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe D;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe E;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe F,
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe G;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe H;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe I; et
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe J.

(Les actions rachetables de classe A à J seront définies ensemble comme les «Actions Rachetables» et ensemble avec les actions ordinaires les «Actions»)

Les Actions de chaque classe peuvent être émises avec ou sans prime d'émission. Les fonds reçus en tant que prime d'émission ou, s'il y a lieu, en tant que (surplus) d'apport au capital en ce qui concerne les Actions, sont alloués à un compte prime d'émission, ou s'il y a lieu à un compte spécial de réserve d'apport au capital, exceptés ceux alloués à la réserve légale (le cas échéant).

Chacune de ces réserves spéciales (prime d'émission et (surplus) d'apport au capital) peuvent être remboursées à tout moment aux actionnaires de la société (y compris, sans limitations, en cas de rachat d'actions) conformément aux dispositions et sous les conditions établies par les décisions sociales appropriées. Afin de dissiper tout doute, la société considérera le crédit de ces deux réserves spéciales (prime d'émission et (surplus) d'apport au capital) fongibles et librement distribuables conformément aux présents statuts et ne les réserver pas, en tout ou partie, à tout détenteur d'actions qui aurait versé une prime d'émission ou aurait procédé à un (surplus) d'apport au capital.

Chaque Action donne droit à un (1) vote. Les Actions de chaque classe disposent des mêmes droits et obligations, à moins que cela ne soit autrement prévu par les présents statuts.

Les Actions sont émises sous forme nominatives.



La société doit considérer la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme unique propriétaire de ces Actions.

Les certificats attestant d'une telle inscription doivent être délivrés à l'actionnaire.

Le transfert d'Action sera effectué par le biais d'une mention de transfert transcrite dans le registre des actionnaires, date et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant une procuration appropriée leur permettant d'agir ainsi.

Le transfert d'Action peut également être effectué par la remise à la société d'un certificat décrivant les Actions à transférer dûment endossé par le cessionnaire.

**Art. 6. Augmentation / Diminution du capital social - Remboursement des Actions Rachetables.** Le capital social de la société peut être augmenté par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, tel que prévu à l'article 18 ci-après.

Le capital social de la société peut également être réduit par décision sociale appropriée par l'annulation d'Actions, constituant une (1) ou plusieurs classes d'Actions à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions Rachetables émises dans ces classes d'actions.

En cas de rachat et d'annulation d'Actions Rachetables, ces rachats et annulations devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse en commençant par la classe d'actions J.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre prévu à l'alinéa précédent), cette classe d'actions donne droit à leur détenteur et au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (défini ci-après et étant le montant maximum) dans la limite du montant d'annulation (le "Montant d'Annulation") tel que déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale de la société. Chaque détenteur d'Actions de la catégorie rachetée et annulée recevront de la société un montant égal à la valeur d'annulation par Action Rachetable (la "Valeur d'Annulation par Action") pour chaque Action Rachetable de la classe d'action concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total des Annulations par le nombre d'Actions Rachetables émises dans les classes d'Actions Rachetables rachetées ou annulées. Aux fins de ces présents statuts,

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société étendu au(x) actionnaire(s), qui auraient été en droit de bénéficier de la distribution de dividendes telle que prévu à l'article 16 de ces statuts, augmenté par toute réserve distribuable (prime d'émission et/ ou (surplus) d'apport au capital) ainsi que par toute autre réserves librement distribuables mais déductions faites de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux dispositions légales ou des présents statuts, chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires ((comme défini ci-après) sans, afin de dissiper tout doute, tout double comptage) ainsi:

$$AA = (NP+P) - (L+LR)$$

Avec:

«AA» = Montant Disponible.

«NP» = bénéfices nets à la Date des Comptes Intérimaires (y compris les bénéfices reportés).

«P» = toute réserve distribuable (prime d'émission et /ou (surplus) d'apport au capital) ainsi que toute autre réserve librement distribuable.

«L» = pertes (y compris les pertes reportées).

«LR» = toutes les sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales et aux présents statuts.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

«La Date des Comptes intérimaires» signifie au plus tôt soixante (60) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'Actions Rachetables concernée.

La société informera par écrit chaque détenteur de classe d'Actions Rachetables devant être rachetées, de son intention de racheter telle(s) classe(s) d'Actions Rachetables.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Action sera fait en espèces et/ou nature par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

**Art. 7. Assemblée Générale des Actionnaires.** Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale de la société.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la société. L'assemblée devra avoir les plus larges pouvoirs pour ordonner, accomplir ou ratifier les actions relatives aux opérations de la société.

Les quorums et délais requis par la loi régiront la convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires de la société, sauf dispositions contraires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit, par lettre, par fax ou par email.

Sauf dans les autres cas prévus par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée, seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils ont été informés de l'ordre du jour, de l'assemblée, l'assemblée générale sera tenue sans convocation écrite préalable ou autre formalité de convocation.

**Art. 8. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle de la société devra être tenue, conformément aux dispositions légales, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que spécifier dans la convocation de l'assemblée le troisième mercredi de mai, chaque année, à neuf (9) heures

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée devra être reportée au premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger en cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord final et absolu du conseil d'administration.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues en temps et lieu tels que spécifiés dans les convocations aux assemblées.

**Art. 9. Conseil d'administration.** Dans l'hypothèse où il y a plus qu'un (1) actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société. La société sera également administrée par le conseil d'administration composé de deux (2) membres, dans l'hypothèse où il y a un seul actionnaire.

Les administrateurs seront élus par le(s) actionnaire(s) à l'assemblée générale pour une période de un (1) an et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un (1) ou plusieurs vice-présidents.

Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désignera, à la majorité, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou lettre, fax ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par lettre, fax ou e-mail un autre administrateur comme son représentant à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Dans l'hypothèse où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une affaire de la société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employée de l'autre partie contractante), cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur ce point; rapport devra être fait à ce sujet et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui avait assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs, non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite de ces affaires, à tous les membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant sous conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Révision des comptes.** Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant, qui sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises indépendant en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour le premier exercice social.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera la façon dont il sera disposé du montant restant au profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Les détenteurs d'Actions Rachetables d'une classe donnée auront droit à un dividende que lorsque la classe d'actions subséquente aura été rachetée dans son intégralité, exception faites des actions de classe J.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en espèces ou en nature, en toute devise choisie par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq (5) ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la société pour le compte des détenteurs des Actions.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à liquidation par les soins d'un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition spéciale*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ainsi établis, l'actionnaire constituant ci-dessus mentionné déclare souscrire la totalité du capital social comme suit:

- cinq mille (5.000) actions ordinaires;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe A;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe B;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe C;

- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe D;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe E;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe F,
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe G;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe H;
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe I; et
- cinq mille (5.000) actions rachetables de classe J.

Les actions ont été libérées pour un montant correspondant à un quart (1/4) de leur valeur nominale et correspondant au total à la somme de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750,00 EUR), versée en numéraire, de façon à ce que la somme de treize mille sept cent cinquante Euros (13.750,00 EUR) soit disponible à la société, la preuve de laquelle a été présentée au notaire.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société en conséquence de la présente constitution et s'élèvent à approximativement mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *L'assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique susvisé a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateur(s) est fixé à trois (3) personnes.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période d'un (1) an et leurs fonctions ne seront pas rémunérées
  - Marc Häfliger, directeur de sociétés, né à Wikon, Suisse, le 17 janvier 1959, demeurant à 1, Chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Suisse;
  - John Seil, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 28 septembre 1948, demeurant à 10, op der Haangel, L-5322 Contern, Luxembourg, et
  - Yves Wagner, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 16 novembre 1958, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 3) Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365 Luxembourg est nommé réviseur indépendant de la société. Sa nomination sera valable pour une période expirant à la date de la première assemblée générale de la société et ses fonctions seront rémunérées selon la pratique actuelle.
- 4) La société aura son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houllé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14097. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012151550/560.

(120199730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

#### **Trikaya Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.464.

Le siège Social de Trikaya Asset Management SA se situe au 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg. Luxembourg, le 14 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012150627/9.

(120196041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

---